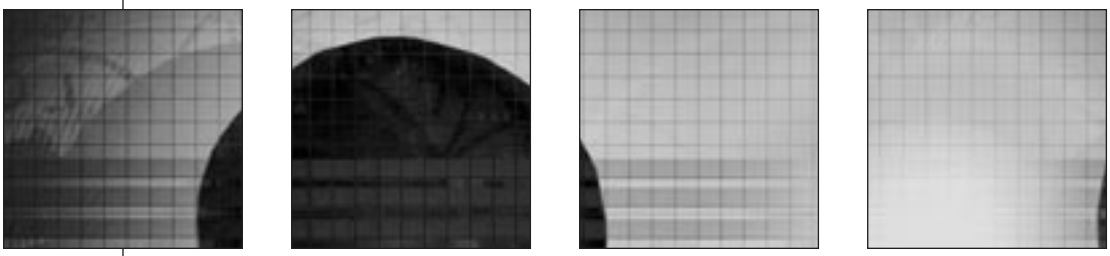
De rempart à tremplin

PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES POUR LE SECTEUR DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

DOCUMENT DE TRAVAIL
Mars 2003



UN GOUVERNEMENT AU SERVICE DES QUÉBÉCOIS
Ensemble, réinventons le Québec

Parti Libéral du Québec

LA DÉMARCHE

Ce document de politique sectorielle s'inscrit dans la foulée du plan de gouvernement du Parti libéral du Québec — *Un gouvernement au service des Québécois,* présenté le 12 septembre 2002 — et de son cadre financier. Issu de nombreuses consultations tenues dans toutes les régions du Québec au cours des quatre dernières années, le présent document sera soumis à l'acceptation des militants libéraux avant de constituer la politique officielle du Parti libéral du Québec pour le secteur de la culture et des communications.

En septembre 2002, le Parti libéral du Québec annonçait son intention de doter le Québec d'un gouvernement au service des citoyens dont l'action se concentrerait sur les missions essentielles de l'État : santé, savoir, prospérité, sécurité.

C'est au sein de la mission savoir que nous poursuivrons notre engagement séculaire en faveur des arts et de la culture. Car à la base du savoir se trouve la connaissance de soi-même, la fierté de sa différence, la détermination à la protéger et à la diffuser.

De la Bibliothèque nationale du Québec aux conservatoires d'art dramatique et de musique, de la création du ministère des Affaires culturelles à l'Office de la langue française, du Conseil des arts et des lettres du Québec à la Place des Arts ou au Grand théâtre de Québec, de la SODEC à la Loi sur le statut de l'artiste, le Parti libéral du Québec a doté notre société de ses principaux outils de promotion et de diffusion des arts et de la culture.

Notre créativité fait notre succès et notre renommée. Elle le fait sur les planches, au grand écran, sur disque, en librairie, dans les musées et lieux publics du monde entier, et sur la grande toile de l'Internet.

Notre créativité irradie l'ensemble de notre société. Elle contribue à rendre tout le Québec plus innovateur et plus dynamique. Elle façonne la personnalité de notre société, de notre économie.

En 2003, nous prenons de nouveau l'engagement de faire de la culture l'une des missions privilégiées de l'État québécois. Nous voulons d'abord que les créateurs, sans qui rien n'est possible, soient mieux soutenus dans leur acte de création et leur carrière. Nous voulons qu'ils vivent mieux de leur art.

Nous voulons aussi que chaque Québécois ait accès au produit culturel d'ici. Notre culture trouve aussi sa source dans toutes les régions du Québec. Elle doit y être présente et vibrante. Nous voulons que les Québécois de partout célèbrent notre culture pour partager notre enthousiasme et notre détermination à mieux la diffuser à travers le monde.

Les gouvernements québécois ont agi avec constance pour défendre notre culture. C'est un enjeu qui demeure essentiel. Un gouvernement du Parti libéral du Québec sera au premier rang de toutes les batailles afin de protéger la diversité culturelle. Mais nous irons au-delà de la défense. Plutôt que de percevoir notre culture comme un vase précieux devant être protégé par un rempart, nous la verrons comme le tremplin capable de nous propulser vers de nouveaux sommets.



TABLE DES MATIÈRES

LA CULTURE QUÉBÉCOISE : PERSPECTIVES ET ENJEUX. 7

NOTRE VISION 16

1. SOUTENIR DAVANTAGE LA CRÉATION ARTISTIQUE 17

2. PERMETTRE AUX ARTISTES ET CRÉATEURS PROFESSIONNELS DE VIVRE DE LEUR ART 18

3. FAVORISER LE RAYONNEMENT CULTUREL DU QUÉBEC 20

4. RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS LES QUÉBÉCOIS 23

5. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS. 26

CONCLUSION 29

ESTIMATION FINANCIÈRE 31

LA CULTURE QUÉBÉCOISE : PERSPECTIVES ET ENJEUX

LA CULTURE, PILIER DE LA SOCIÉTÉ, FACTEUR IDENTITAIRE ET MOYEN DE RAYONNEMENT

Ce qui permettra au Québec de s'affirmer comme un état innovateur où la créativité est omniprésente et d'acquérir une réputation mondiale à cet effet, c'est la vitalité de sa culture et de sa création artistique. Alors que son poids démographique demeurera très modeste au Canada comme dans le monde, la force de sa culture devra lui permettre de s'imposer. « Si on fait pas le poids, il faut faire la différence » ont affirmé plusieurs personnalités québécoises. La culture, estime le Parti libéral du Québec, permettra au Québec de vraiment « faire la différence » sur la scène internationale, dans la nouvelle société du savoir.

Le Parti libéral du Québec a toujours considéré, et considère toujours, le soutien à la culture comme une condition essentielle à l'épanouissement de l'identité québécoise. Tout en souhaitant ardemment que la culture soit l'affaire de tous, y compris de ses partenaires fédéral, municipaux, communautaires et privés, le PLQ, lorsqu'il a formé le gouvernement au Québec, a toujours rencontré sa responsabilité fondamentale de soutenir la culture québécoise. Pour les gouvernements libéraux qui se sont succédé, la culture est devenue un pilier de l'État québécois aux côtés des autres grandes missions que sont la santé, l'éducation et la sécurité. C'est d'ailleurs la source du caractère distinctif de l'État du Québec, seul gouvernement francophone en Amérique.

Les actions des divers gouvernements libéraux qui se sont succédé au Québec reposent sur des valeurs précises défendues ardemment et qui prennent assise dans la valeur fondamentale pour le PLQ que M. Claude Ryan, dans son ouvrage « Les valeurs libérales et le Québec moderne », a appelé « l'identification au Québec ». Ces valeurs sont les suivantes.

LA CULTURE COMME FONDEMENT DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE ET COMME PILIER DE L'ÉTAT

Lors de la Révolution tranquille, le PLQ de Jean Lesage a doté l'État du Québec de grands ministères dédiés aux principales missions de l'État.

Ainsi, le premier ministère de la culture est créé et confié à Georges-Émile Lapalme, confirmant hors de tout doute que la culture est considérée comme l'un des piliers de l'État québécois. Dans « Pour une politique », document qui servira de base au programme libéral de 1960, Lapalme écrit d'ailleurs : « Le moment est venu de concevoir politiquement l'État provincial comme un phénomène culturel ». Et il ajoute : « l'État peut et doit intervenir dans la culture et procéder à la démocratisation du domaine culturel ».

Lors de sa création en 1961, le ministère des Affaires culturelles chapeaute le nouvel Office de la langue française, le Conseil des arts (consultatif), le Département du Canada français outre frontières et la Commission des monuments historiques. Dès 1963, le Conseil des arts publie une amorce de politique culturelle. Plus tard, le ministre des Affaires culturelles, Jean-Paul L'Allier, publie également une ambitieuse politique culturelle.

Quelques décennies plus tard, c'est de nouveau à un gouvernement libéral que l'on doit la première politique culturelle adoptée par un gouvernement en Amérique du Nord à la suite de l'une des plus imposantes consultations publiques de l'histoire de l'Assemblée nationale (plus de 400 mémoires déposés). Cette politique culturelle confirme l'importance accordée à la culture comme fondement de la société québécoise. Grâce au processus démocratique et transparent mis en place par la ministre Liza Frulla, la politique culturelle du gouvernement libéral de Robert Bourassa fait encore aujourd'hui l'objet d'un large consensus et d'une grande fierté.

Au contraire du gouvernement péquiste qui a choisi de travailler des politiques très sectorielles et malheureusement la plupart du temps temporaires, on peut affirmer que les gouvernements du PLQ ont doté le Québec d'initiatives culturelles déterminantes, et qu'ils ont grandement contribué au développement de la culture québécoise.

LA DÉFENSE ET L'AFFIRMATION DU CARACTÈRE FRANÇAIS DU QUÉBEC

Comme le souligne M. Claude Ryan, pour le PLQ, l'identification au Québec passe avant tout par l'identification à sa majorité francophone. Le PLQ a pris l'engagement de toujours veiller à affirmer et défendre le caractère français du Québec. Il l'a fait en faisant de la langue française la langue officielle du Québec et en valorisant l'essor du français dans tous les secteurs, y compris bien sûr celui de la culture. Par exemple, par la signature de l'entente baptisée Valenti-Bacon, un gouvernement

libéral s'est assuré que l'on retrouve des films en français sur les grands écrans du Québec dans un délai raisonnable.

LE SOUTIEN ESSENTIEL AUX CRÉATEURS QUÉBÉCOIS

Pour le PLQ, l'identification au Québec passe de façon incontournable par l'expression d'une culture forte et vivante, vitrine de l'évolution du Québec. Or, une condition essentielle pour avoir une culture forte est le soutien indéfectible aux créateurs québécois. Il n'y a pas d'industries culturelles, il n'y a pas de chansons québécoises, de cinéma québécois, de télévision québécoise s'il n'y a pas de citoyens québécois encouragés à mettre leurs talents au service de la création.

Dans son histoire, le PLQ a posé maints gestes pour soutenir le créateur québécois. Par exemple, sous le gouvernement d'Adélard Godbout, dès 1942, le Parti libéral du Québec a donné aux créateurs québécois des lieux de formation professionnelle comme les conservatoires. C'est aussi à un gouvernement libéral, et plus particulièrement à la ministre Lise Bacon, que l'on doit la loi avant-gardiste reconnaissant le statut professionnel de l'artiste. Cette loi fait encore l'envie de plusieurs communautés artistiques à travers le monde. Enfin, mentionnons la mise en place du Conseil des arts et des lettres du Québec, véritable lieu de soutien financier à la création, que l'on doit à la ministre Liza Frulla dans le sillage de l'adoption de la politique culturelle du Québec.

L'ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE ET À LA CRÉATION POUR LE PLUS GRAND NOMBRE DE CITOYENS POSSIBLE

Un des corollaires de la volonté du PLQ de faire de la culture un pilier de l'État québécois est de rendre la culture, dans ses différents modes d'expression, la plus accessible possible aux Québécoises et Québécois. La valeur fondamentale qu'est la démocratisation de la culture se retrouve au cœur de la politique culturelle du Québec adoptée par un gouvernement libéral. Les gouvernements libéraux ont aussi multiplié les initiatives pour doter chaque région du Québec d'équipements culturels adaptés à leurs besoins.

Pour le PLQ, l'accessibilité à la culture doit concerner tous les Québécois. Le Québec compte dans son sein une communauté anglophone disposant de solides assises historiques, institutionnelles et culturelles. Il y a 75 000 citoyens qui déclarent une identité autochtone, et chaque peuple autochtone a son histoire et sa culture. Le Québec est aussi une terre d'accueil pour des milliers d'immigrants et se caractérise donc de

plus en plus par la multiplicité des origines et des cultures. Le PLQ voit dans ce contexte un défi appelant à une double règle d'excellence : défendre sans conteste la culture québécoise et l'identification avec sa majorité francophone, tout en permettant l'expression des autres cultures et leur intégration harmonieuse et compréhensive dans le contexte nouveau du Québec d'aujourd'hui.

Par leurs productions et leurs œuvres, plusieurs créateurs québécois reflètent déjà cette réalité. Le succès de générations montantes de créateurs issus de communautés culturelles témoigne également de ce fait. Par son acceptation de la diversité, le PLQ est le parti le mieux préparé pour faire en sorte que les initiatives culturelles du prochain gouvernement tiennent compte du Québec d'aujourd'hui.

Ces valeurs du PLQ, qui ont contribué à édifier la culture québécoise moderne, continueront de modeler l'action du prochain gouvernement libéral car elles ont permis, tel un rempart, de consolider et de défendre l'identité du Québec.

Par ailleurs, une nouvelle valeur de base vient se greffer aux valeurs historiques défendues jusqu'à maintenant avec tant de fierté par le PLQ dans le cadre de ses interventions culturelles. Dans un contexte de mondialisation et de défis nouveaux, la culture québécoise ne peut être qu'un rempart. Elle doit devenir un tremplin projetant l'identité, la fierté et les succès québécois aux quatre coins du monde.

LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

En favorisant le soutien à la culture, le PLQ cherche aussi à développer un secteur d'activité appelé à prendre une importance croissante, notamment en matière d'impact économique et social. Au plan économique, la culture et les communications, deux secteurs étroitement liés et encore rapprochés par la convergence technologique qui favorise la création de contenus à valeur artistique, représentent près de 8 % du produit intérieur brut du Québec, soit 12, 8 milliards de dollars et près de 180 000 emplois. Ce vaste secteur est donc, au plan économique, plus considérable que des secteurs tels que l'agriculture, les mines ou l'exploitation forestière.

Le PLQ considère la culture comme un secteur d'avenir. Nous faisons nôtre ce postulat voulant qu'une des principales sources de richesse future se trouvera davantage dans la créativité et l'innovation, dans une activité à forte valeur ajoutée que devient de plus en plus la culture. Le développement du réseau Internet, de chaînes de télévision spécialisées

et d'une multitude d'autres « contenants » fait en sorte que la demande pour du « contenu » s'amplifie. Les créateurs, ceux qui ont l'idée, sont en position de force dans la société d'aujourd'hui, et encore plus certainement dans celle de demain.

Tout en réaffirmant le soutien indéfectible du PLQ à la création et à la diffusion, il devient nécessaire de considérer également la culture québécoise sous l'angle de l'industrie qu'elle représente. Le soutien à la création est à la culture ce que la recherche fondamentale est au secteur de l'innovation et de la science. Les deux sont grandement tributaires du soutien gouvernemental. Mais les deux s'inscrivent également dans un univers plus grand comprenant des composantes quasi industrielles.

Tout comme certains grands secteurs industriels largement soutenus par l'État, la culture dispose de ressources en amont comme les grandes écoles de formation (en arts, musique, humour, cirque, etc.), de ressources de financement comme la Société de développement des entreprises culturelles, de ressources en aval de mise en marché comme les lieux de diffusion (télévision, radio, théâtres, musées, etc.), et bien sûr de travailleurs artisans, de créateurs doués et de producteurs engagés capables de prendre des risques pour livrer des œuvres (produits) de grande qualité. Le Québec a tout pour bâtir, non seulement une identité culturelle reflétant l'imagination de ses créateurs, mais aussi une solide industrie culturelle capable de prendre sa place parmi les plus grandes du monde. Le PLQ reconnaît la culture comme un important vecteur économique et entend appuyer son rayonnement et son succès.

Bref, la culture est l'un des piliers majeurs de l'identité et de la société québécoise. Outre le foisonnement de créateurs reconnus, elle recèle un formidable potentiel de création artistique non développé.

Le marché québécois pour les produits culturels et pour les créations est petit, mais les créations québécoises sont facilement exportables grâce à un appui plus soutenu. Enfin, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour rendre les créations accessibles à toutes les régions du Québec, et pour assurer aux créateurs, globalement, un revenu décent.

Fidèle à ses valeurs et à son engagement historique, le PLQ entend accroître son soutien à la création artistique et à la diffusion locale et internationale de cette création.

LES PRINCIPES DE NOTRE ACTION : PROMOUVOIR ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE CULTURE

Assurer le leadership culturel du Québec signifie affirmer, promouvoir et défendre les intérêts du Québec au sein des différentes tribunes et institutions au niveau national et international. Dans un contexte de mondialisation irréversible, la culture est devenu un enjeu en même temps qu'un atout et un champ d'affirmation des différentes collectivités. Un gouvernement responsable se doit de prendre les moyens nécessaires, tant du point de vue des relations avec le gouvernement fédéral que du point de vue des relations internationales, pour nous permettre d'affirmer et de maîtriser notre avenir collectif.

LE FINANCEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE : UNE RESPONSABILITÉ INCONTOURNABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au Québec, compte tenu de l'étroitesse du marché et compte tenu de la spécificité qui nous est propre, l'art, la création et la culture ne peuvent s'épanouir pleinement que grâce à un minimum de soutien politique et financier.

Depuis la création d'un ministère de la culture, le gouvernement du Québec assume une bonne part du soutien financier aux arts et à la culture. Les réalisations des différentes administrations libérales reflètent un fait fondamental : le PLQ considère comme une responsabilité et une obligation de la collectivité, par le biais de l'État, de soutenir financièrement le développement culturel et les arts.

C'est aussi une obligation et une responsabilité partagée entre le gouvernement, qui représente l'ensemble des citoyens, et les autres groupes et individus de la société. Ce qui signifie que l'action du PLQ en matière de culture et de soutien aux arts doit susciter et favoriser une prise en charge du financement par tous les groupes et individus de la société susceptibles de le faire.

LE PARTENARIAT AU SERVICE DE LA CULTURE ET DES ARTS

Le gouvernement du Québec déploie depuis 40 ans des efforts importants pour appuyer les créateurs et le développement culturel. L'État québécois n'est toutefois qu'une des instances impliquées à ce titre, où l'on retrouve les autres ordres de gouvernement, du municipal au fédéral, le secteur privé, une panoplie d'organismes sans but lucratif et

non gouvernementaux, de nombreux promoteurs, des organisations internationales et bien d'autres. Le contexte de l'aide à la culture s'est donc considérablement modifié depuis 40 ans, et le gouvernement québécois doit en prendre acte.

Aujourd'hui, de nombreuses ressources provenant des horizons les plus divers sont mises à la disposition des créateurs et productions culturelles, mais en bénéficient-ils pleinement ? Le PLQ croit que le gouvernement du Québec ne doit plus faire cavalier seul en matière de culture et doit contribuer à rassembler toutes les ressources disponibles pour favoriser la création et la diffusion d'œuvres d'art.

En favorisant l'établissement de partenariats avec la multitude de ressources et d'organisations engagées dans le développement culturel, un gouvernement du PLQ sera en mesure de maximiser l'engagement et les investissements que les citoyens et l'État québécois ont consentis et continueront d'accorder en matière d'art et de culture.

Nommément, des partenariats avec le secteur privé pourraient être étudiés pour mener à bien des projets immobiliers dotant les régions du Québec d'équipements culturels essentiels. Le gouvernement pourrait alors plutôt intervenir pour assurer la consolidation et la stabilisation du financement des institutions culturelles concernées. Chaque « dollar-culture » de l'État québécois, plutôt qu'être investi dans le béton, serait alors vraiment investi dans la création.

De plus, plusieurs entreprises culturelles ont acquis au fil des ans une capacité financière et un savoir faire dans la diffusion d'œuvres de création à l'échelle internationale. Le Parti libéral entend favoriser les partenariats entre ces entreprises culturelles et y participer lui-même, afin d'ouvrir à d'autres créateurs des canaux de diffusion internationaux.

En outre, des partenariats avec le monde municipal et le milieu scolaire seront valorisés.

LA DÉMOCRATIE CULTURELLE : UNE CULTURE ACCESSIBLE POUR LE BÉNÉFICE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS

La création artistique n'est pas disponible également partout au Québec. Combien de nos grandes formations musicales, de nos créations en théâtre ou en danse ayant connu des succès mondiaux n'ont jamais été présentées dans les diverses régions du Québec. Le PLQ fera de la décentralisation du produit culturel et de sa diffusion équitable au Québec l'un des principes de son action en matière de culture.

Par ailleurs, appuyant le principe de la démocratie culturelle, le PLQ entend défendre la diversité des formes d'expression, des plus nobles aux plus marginales. Par exemple, il faut reconnaître que les jeunes Québécois n'utilisent pas nécessairement les mêmes médiums d'expression que les autres générations. Ils vont dans des raves, ils écoutent de la musique que ne diffuse aucune station de radio commerciale, ils intègrent les nouvelles technologies dans leur processus de création. Les aînés dans les centres d'accueil ont leur propre vision de la culture. La pratique en amateur d'une discipline culturelle et le loisir culturel ne sont pas incompatibles avec des exigences de qualité. Le ministère de la Culture et ses sociétés d'État ne peuvent s'enfermer dans des carcans. Ils doivent s'ouvrir au Québec d'aujourd'hui.

Le PLQ reconnaît la portée sociale et démocratique de la culture. Celle-ci est un outil puissant permettant l'harmonie des échanges avec les membres de la minorité anglophone, avec les communautés culturelles et les peuples autochtones. La pratique culturelle peut aussi, par exemple, contribuer à la réinsertion de jeunes exclus, car elle leur permet de s'exprimer, d'être entendus et d'en tirer fierté et reconnaissance.

Enfin, pour le PLQ, une culture accessible à tous les Québécois doit inclure la protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine québécois. Dans chaque région du Québec, on retrouve des éléments du patrimoine bâti, du patrimoine vivant (par exemple les arts traditionnels) et du patrimoine paysager auxquels les citoyens sont attachés et dont ils sont fiers. A cause de la disparition de villes et de paroisses partout au Québec, des enjeux importants se profilent quant à la préservation des archives régionales. Permettre et soutenir la prise en charge de son patrimoine par une communauté amène différents impacts sociaux et identitaires. Cela peut permettre la revitalisation d'un milieu de vie, l'appropriation de son histoire et une identification profonde au Québec. Dans le contexte du Québec d'aujourd'hui, on ne peut se permettre de passer à côté encore plus longtemps de cet important enjeu.

LA DÉCENTRALISATION

La politique culturelle du Québec, adoptée sous un gouvernement libéral, confirme que le développement culturel doit être l'affaire de tous. D'ailleurs, depuis une dizaine d'années, les municipalités et MRC ont répondu à l'appel et adopté démocratiquement des politiques culturelles locales qui ont créé une synergie indéniable dans plusieurs régions du Québec.

Mais encore trop souvent, des programmes nationaux normés ne correspondent pas à la réalité locale et régionale. Par exemple, on ne tient pas compte des distances que doit parcourir un orchestre symphonique régional pour réaliser une tournée, ou celles que doit parcourir un artiste en milieu rural pour obtenir une formation. Ou encore, on ne prévoit aucune aide financière pour des musées et centres d'art qui veulent se regrouper pour maximiser les retombées touristiques de leurs expositions dans une région du Québec.

Le PLQ fait confiance aux régions du Québec et appuie le principe de la décentralisation. Un gouvernement libéral veut intensifier la délégation de pouvoirs en matière de développement culturel vers des régions, des municipalités et des MRC qui le souhaitent et qui seront imputables des ressources financières mises sous leur responsabilité.

Précisons d'emblée que certains programmes ne sauraient être décentralisés vers d'autres paliers d'élus. Par exemple, l'octroi de bourses à des artistes professionnels demande une expertise telle, presque exclusivement détenue par des pairs reconnus, qu'il serait pratiquement impossible de former des jurys pertinents dans toutes les régions du Québec. Le maintien de hauts standards professionnels et la préservation de la notion de « *arm's length* » ou non-ingérence politique demandent que l'État du Québec conserve ce type de pouvoirs. De même, dans le domaine de la préservation du patrimoine québécois, une véritable politique du patrimoine devra préciser, en tenant compte du Québec d'aujourd'hui, les responsabilités pouvant être décentralisées.

NOTRE VISION

Le Parti libéral du Québec reconnaît l'importance, la vitalité et le dynamisme de la culture québécoise et la valeur des principaux artisans de cette culture, les créateurs.

Pour le siècle qui vient, il entend faire du Québec une société qui se donne les outils culturels dont elle a besoin, qui respecte ses créateurs, qui offre aux citoyennes et citoyens accès à leur imaginaire collectif, afin de faire de la culture une force d'intégration et de rayonnement pour le Québec. En favorisant la culture, le PLQ cherche aussi à développer un secteur d'activité appelé à prendre une importance croissante, notamment en matière d'impact économique et social. Le PLQ considère la culture comme un secteur d'avenir privilégié pour le Québec. La richesse future du Québec et son rayonnement international reposent sur la créativité. Le dynamisme artistique constitue à la fois une valeur ajoutée et un « supplément d'âme » pour le Québec.

Dans le respect des valeurs libérales, nous visons à :

1. **soutenir davantage la création artistique ;**
2. **permettre aux artistes et créateurs professionnels de vivre de leur art ;**
3. **favoriser le rayonnement culturel du Québec ;**
4. **rendre la culture accessible à tous les Québécois ;**
5. **défendre les intérêts du Québec en matière de culture et de communications.**

LES PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES

Les actions proposées en matière de culture demeurent réalistes et concrètes, et leur impact doit être significatif pour l'atteinte des objectifs. Ces actions visent essentiellement les artistes et créateurs, d'une part, et d'autre part, la population de toutes les régions du Québec. C'est à l'ensemble de la société québécoise, dans ses aspirations et ses attentes, que s'adressent les priorités d'actions politiques en matière de culture.

1. SOUTENIR DAVANTAGE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Enjeux

Pour le PLQ, le soutien à la création est une priorité pour plusieurs raisons. Il est le garant d'une culture vraiment vivante. De plus, dans le contexte de la nouvelle économie où se situe le Québec, l'innovation et la créativité sont des conditions de succès. Enfin, compte tenu de l'étroitesse du marché québécois, le soutien à la création est une responsabilité incontournable du gouvernement, gardien de l'identification au Québec. Le PLQ est conscient qu'un investissement en soutien à la création a un important effet de levier sur tout le milieu culturel québécois.

Moyens

Pour ce faire, le PLQ verra à :

- **dans la première année d'un premier mandat, réviser le rôle, le mandat et la gestion du ministère de la Culture et de toutes ses sociétés d'État afin de maximiser l'effet de chaque dollar-culture, c'est-à-dire de voir à ce que chaque dollar public consacré à la culture ait le maximum d'impact sur le terrain pour la création ; le leitmotiv de l'équipe libérale sera : moins de « dollar-gestion » pour plus de « dollar-création » ;**

- **investir, de façon urgente, les marges de manœuvre dégagées dans le Conseil des arts et des lettres du Québec en accordant priorité absolue au soutien aux créateurs professionnels et aux diffuseurs ;**

- **réviser les interventions publiques en matière de culture des sociétés d'État commerciales du gouvernement (par exemple Loto-Québec, la SAQ) afin de soutenir l'objectif d'appui à la création du gouvernement ;**

- **établir des partenariats avec le secteur privé pour les projets d'immobilisations afin que le financement gouvernemental serve plutôt à la stabilisation des organismes culturels.**

2. PERMETTRE AUX ARTISTES ET CRÉATEURS PROFESSIONNELS DE VIVRE DE LEUR ART

Enjeux

Encore aujourd'hui, l'artiste, le créateur ou l'artisan québécois qui tente de vivre professionnellement de son art est appelé à vivre dans une certaine précarité qui ne correspond pourtant pas à l'importance qu'il représente pour un État comme le Québec, qui doit relever les défis de la nouvelle économie. Les artistes qui réussissent à bien vivre de leur art sont une infime minorité. La plupart ont des revenus plus que modestes et ne possèdent aucun filet de sécurité sociale. Par exemple, le danseur professionnel gagnait en moyenne 13 000 $ en 1996 et n'avait aucune protection en cas de blessure. En résumé, trop souvent, l'artiste qui se présente devant un travailleur salarié du ministère de la Culture se dira : « il est payé avec de l'argent public destiné à la culture, c'est mon art qui justifie sa présence et pourtant il a de bien meilleures conditions de travail que moi ! »

Par ailleurs, la *Loi sur le statut professionnel de l'artiste,* adoptée par un gouvernement libéral, a été un apport inestimable pour assurer une meilleure protection de nos créateurs. Malheureusement, trop de causes sont portées devant la Commission de reconnaissance du statut de l'artiste pour qu'on considère cette loi pleinement efficace.

De plus, le respect du droit d'auteur est fragilisé par l'arrivée des nouvelles technologies et mérite que le gouvernement y porte une attention toute spéciale en agissant en partenaire modèle, et en en faisant la promotion dans toute la société.

Enfin, l'amélioration des conditions de pratique des créateurs passe obligatoirement par l'accès à des ressources de formation continue et par la présence de grandes écoles de formation.

Moyens

En respect avec ses valeurs, le PLQ verra à permettre aux artistes et créateurs de mieux vivre de leur art et d'avoir de meilleures conditions de pratique en visant à :

- **développer un filet de sécurité sociale pour les artistes, créateurs et artisans, notamment en assurant une indemnisation pour les besoins non couverts par la CSST ;**
- **améliorer la *Loi sur le statut professionnel de l'artiste* afin de s'assurer de son efficacité et de son respect intégral ;**
- **adopter toutes les mesures nécessaires pour assurer et défendre le respect du droit d'auteur, au premier chef par les différentes instances gouvernementales ;**
- **cibler les créateurs comme principaux bénéficiaires des réinvestissements dans le Conseil des arts et des lettres du Québec ;**
- **mettre en place différentes mesures fiscales, à établir en partenariat avec le milieu, afin d'améliorer le revenu disponible des créateurs (par exemple l'étalement des revenus, etc.) ;**
- **assurer, en partenariat avec Emploi-Québec, des ressources en formation continue pour les créateurs ;**
- **appuyer le partenariat entre les grandes écoles culturelles du Québec pour en faire de véritables centres d'excellence et d'innovation au service des créateurs québécois, à l'exemple du nouveau regroupement des écoles supérieures d'art de Montréal (ADESAM).**

3. FAVORISER LE RAYONNEMENT CULTUREL DU QUÉBEC

Enjeux

L'industrie culturelle québécoise possède tous les éléments pour devenir un secteur économique de tout premier plan capable de réaliser des projets d'envergure mondiale. Nous avons des écoles de formation, nous avons des créateurs de grand talent et des idées à revendre, nous avons du capital de risque disponible, et nous avons des producteurs en mesure de faire des affaires partout à travers le monde. Et surtout, nous avons déjà des histoires à succès qui sont autant de clefs ouvrant les portes des marchés internationaux. En effet, plusieurs compagnies ont atteint une taille critique leur permettant de lorgner les marchés étrangers.

La culture a tout pour devenir un vecteur industriel d'importance pour le Québec, créateur d'emplois et de richesse. Comme d'autres secteurs industriels reconnus, tels que l'aéronautique et le pharmaceutique, l'industrie culturelle a besoin des conditions propices pour relever les défis d'aujourd'hui. Plus particulièrement, les besoins sont importants pour soutenir la mise en marché dont les coûts ne cessent d'augmenter.

Le soutien au développement d'une réelle stratégie industrielle en culture doit se baser sur des principes, non pas d'interventionnisme de l'État qui dicte les façons de faire, mais de partenariat et de promotion des créateurs québécois.

Le rayonnement de la culture québécoise et sa diffusion à travers le monde interpellent aussi les organismes sans but lucratif qui ont parfois une mission entrepreneuriale. Plusieurs d'entre eux ont des projets de tournées d'envergure dont ils peuvent difficilement supporter les risques financiers. Étant à but non lucratif, ces organismes doivent obligatoirement se tourner vers le Conseil des arts et des lettres, et n'ont pas accès aux sources de financement de la SODEC et de d'autres sociétés de capital de risque.

Pourtant, de nombreux capitaux sont disponibles pour la culture dans des sociétés d'investissement et de capital de risque (par exemple la

FICC, la FIDEC, la Société de développement industriel, la Caisse de dépôt et de placement, etc.). L'impossibilité pour les associations sans but lucratif d'avoir des ressources équivalentes au capital-actions des entreprises privées les oblige à combler leurs besoins par de fastidieuses campagnes de sollicitation de dons (les quêtes annuelles !) ou encore, plus cruellement, par de l'endettement chronique. Déjà, le Chantier de l'économie sociale est interpellé par cette question de l'accès au financement par des OSBL ayant une mission sociale, et examine des pistes de solutions impliquant des changements législatifs.

Moyens

Dans ce contexte, le PLQ entend :

- **préciser et compléter la mission des délégations du Québec à travers le monde en leur donnant un volet de services pour les entreprises culturelles. Ces centres d'affaires culturelles, s'appuyant sur les infrastructures déjà en place, soutiendraient les efforts de diffusion, de commercialisation ou de coproduction des entreprises culturelles québécoises en créant des synergies avec des partenaires à l'étranger.**

- **mettre en place une « table des décideurs » qui regroupera les chefs des entreprises culturelles de taille critique susceptibles de développer des projets d'envergure voués à l'exportation. Cette table aura pour mandat de développer une réelle stratégie industrielle pour le milieu de la culture.**

- **développer un partenariat avec les entreprises culturelles sous la forme de soutien à la promotion et à la mise en marché des produits culturels remboursables selon la performance commerciale obtenue. Selon des principes d'équité et de partenariat, une entreprise ou un secteur culturel qui réussit doit donc rembourser, en tout ou en partie, l'aide gouvernementale reçue.**

- **s'assurer que toute stratégie de développement de l'industrie culturelle mette de l'avant des règles de mise en valeur de créateurs québécois et respecte leurs droits d'auteur.**

- **abattre certains murs législatifs entre les entreprises privées et les organismes sans but lucratif afin de permettre à ces derniers, surtout ceux qui ont des projets de type entrepreneurial comme on en**

retrouve dans le secteur culturel (par exemple les tournées internationales de spectacle), d'avoir accès à des outils de financement tel le capital de risque. Cette démarche pourra s'inspirer des travaux et réflexions du Chantier de l'économie sociale.

- **créer un portail culturel d'envergure, sous la responsabilité de Télé-Québec, afin de soutenir la promotion et la mise en marché des produits culturels québécois. Télé-Québec sera appelée aussi à jouer un rôle éducatif déterminant dans le contexte de la mise en place d'un gouvernement québécois en ligne, tel que le prévoit le PLQ.**

4. RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS LES QUÉBÉCOIS

Enjeux

La démocratie culturelle et l'accessibilité à la culture par le plus grand nombre de citoyens possible a toujours été une valeur défendue par le PLQ. Des conditions de base pour assurer l'atteinte des objectifs de démocratie et d'accessibilité ne sont toujours pas en place et demandent des actions gouvernementales précises et efficaces. Ces actions concernent le réseau de bibliothèques publiques, la protection et la mise en valeur du patrimoine, le partenariat entre la culture et l'école, les médias communautaires, le loisir culturel et la décentralisation des pouvoirs.

Les bibliothèques publiques sont les équipements culturels les plus fréquentés dans toutes les régions du Québec. Pourtant, elles sont sous-financées et disposent de moins de livres par habitant que celles de l'Ontario. Le nombre de bibliothécaires travaillant dans les bibliothèques publiques est en chute libre depuis quelques années. En 1997, l'Ontario en comptait 1150, tandis que le Québec en comptait 318 !

Les défis sont aussi énormes quant à la mise en réseau des bibliothèques et à l'utilisation des nouvelles technologies. La mise en place de la nouvelle Bibliothèque nationale (anciennement appelée Grande Bibliothèque) ne peut pallier toutes ces carences. De plus, le gouvernement péquiste n'a pas respecté ses engagements de financement et a brisé le climat de confiance avec les municipalités responsables des bibliothèques. Des partenariats avec le secteur privé, telle la Fondation Bill Gates qui a financé des ordinateurs et logiciels dans plusieurs bibliothèques du Québec, sont des pistes à explorer.

La protection et la mise en valeur du patrimoine est un outil privilégié pour susciter l'intérêt des citoyens de toutes les régions envers leur histoire, leur culture et leurs sources d'identité. Certaines interventions en patrimoine peuvent même aider à revitaliser des communautés. Le gouvernement péquiste a failli lamentablement à son engagement de doter

le Québec d'une réelle politique du patrimoine. Les villes sont dans le néant quant aux orientations de base que le gouvernement entend supporter. Pendant ce temps, on altère le paysage de Charlevoix par la réfection de la côte des Éboulements et le Québec continue de compter beaucoup moins d'espaces patrimoniaux et naturels protégés que tous les pays de l'OCDE. De plus, des enjeux apparaissent quant à la protection d'archives régionales à la suite de la disparition de villes, villages et paroisses au Québec. La situation ne peut durer plus longtemps.

Pour le PLQ, l'accessibilité à la culture et la démocratie culturelle passent obligatoirement par la présence de la culture dans les écoles du Québec, tant dans les corpus de cours que dans les activités parascolaires. Au même titre que les municipalités, les écoles et commissions scolaires partout au Québec seront interpellées pour être des partenaires de premier plan de la politique culturelle du Québec.

Par ailleurs, dans un contexte de concentration de plus en plus grande de la propriété des médias, la protection de la démocratie, notamment de la démocratie culturelle, exige que le gouvernement soutienne un réseau de médias communautaires bien ancrés dans leur communauté et reflétant leur réalité locale et régionale. Ce soutien peut prendre la forme de partenariats d'affaires entre les médias communautaires et le gouvernement. Malheureusement, depuis 1994, le gouvernement péquiste n'a jamais respecté son engagement d'investir 4 % de la publicité gouvernementale dans ces médias communautaires.

Le PLQ est conscient que, dans le Québec d'aujourd'hui, les modes d'expression culturelle sont multiples, allant des arts les plus nobles aux productions les plus marginales. De plus, le loisir culturel et la pratique en amateur sont bien présents dans toutes les régions, tant chez les jeunes que chez les aînés. Ce sont aussi des modes d'expression privilégiés par les communautés culturelles ainsi qu'un moyen efficace pour établir des relations harmonieuses entre la communauté d'accueil et les communautés immigrantes. Ils méritent d'être appuyés.

Enfin, pour le PLQ, l'accessibilité accrue à la culture peut passer par une décentralisation de pouvoirs en la matière aux élus des régions du Québec, bien placés pour connaître les besoins de leurs concitoyens et prêts à prendre le développement de la culture en mains.

Moyens

Dans ce contexte, le PLQ entend :

- **doter le Québec d'une véritable politique gouvernementale de développement des bibliothèques publiques basée sur une saine alliance avec les municipalités responsables et ouverte à des partenariats avec le secteur privé. La politique devra viser entre autres à augmenter le ratio de livres par habitant et à augmenter la présence de bibliothécaires professionnels.**

- **adopter une politique du patrimoine incluant le patrimoine bâti, le patrimoine vivant et le patrimoine paysager du Québec. La politique du patrimoine devra inclure des dispositions pour la préservation des archives régionales.**

- **encourager les universités, les cégeps, les commissions scolaires et les écoles du Québec à élaborer des politiques culturelles qui leur soient propres. Par exemple, de telles politiques culturelles scolaires pourraient permettre des tournées de spectacles dans les cégeps et les polyvalentes, en partenariat avec les diffuseurs de spectacles régionaux.**

- **soutenir les médias communautaires, y compris les médias des communautés culturelles, en respectant la règle de l'investissement d'un minimum de 4 % de la publicité gouvernementale dans ces médias et en l'étendant aux sociétés d'État sous la responsabilité du gouvernement du Québec.**

- **mettre à la disposition de chaque député un fonds discrétionnaire, correspondant à une part du programme Support à l'action bénévole, dédié au soutien d'activités culturelles sous toutes les formes, y compris la pratique en amateur et le loisir culturel.**

- **déléguer, vers les élus régionaux qui le souhaitent, des responsabilités et des ressources en matière de développement culturel. Ces délégations devront respecter les critères suivants : plus de services culturels pour les citoyens sans l'ajout de lourdes structures de gestion.**

5. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

Enjeux

Le dossier de la concentration de la propriété des médias a fait couler beaucoup d'encre à la suite des transactions ayant constitué de grands groupes de presse œuvrant tant dans le domaine de la presse écrite que dans le domaine de la télévision, la radio, les portails Internet, etc. Ce phénomène d'ampleur mondiale est parfois perçu comme menaçant l'accès à une information diversifiée et menaçant la démocratie. Dans les années 70 et 80, les gouvernements libéraux sous Robert Bourassa sont intervenus moralement pour empêcher certaines transactions dans l'univers des médias.

Le gouvernement péquiste, pour sa part, a applaudi à l'investissement record de la Caisse de dépôt et de placement constituant un immense conglomérat de presse incluant également des maisons d'édition, des librairies, etc. Pour le PLQ, le droit à une information diversifiée est un fondement de notre démocratie. Tout État démocratique a, en tout temps, le devoir de veiller à ce que le droit du citoyen à une information libre et diversifiée soit protégé et promu. Et il peut intervenir pour ce faire. Mais il doit le faire avec beaucoup de doigté. En effet, toute société démocratique, pour qui le droit à la libre expression est un fondement, doit préserver et maintenir une saine et nécessaire distance entre le monde politique et l'univers journalistique.

De façon pragmatique, le PLQ prend acte d'une nouvelle réalité, soit la propriété croisée des médias. En effet, il est maintenant possible au Canada qu'une entreprise soit à la fois propriétaire d'un média écrit (sous juridiction provinciale) et d'un média électronique (sous juridiction fédérale). Cette double juridiction empêche certains outils

d'autoréglementation d'être pleinement efficaces. Une nouvelle entente administrative fédérale-provinciale s'avère donc nécessaire dans le domaine des communications, pour le bénéfice de la qualité et de la diversité de l'information des citoyens.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral est un partenaire financier important reconnu par le milieu culturel québécois. Indéniablement, ses investissements dans Radio-Canada ou dans l'Office national du film ont contribué à façonner l'identité québécoise. Aujourd'hui plus que jamais, ses programmes de soutien, pour le milieu du cinéma et du disque notamment, font une différence dans le succès des productions culturelles d'ici. Sa contribution financière dans le secteur de la culture et des communications, au Québec, s'élève à près de 925 millions de dollars par an. Mais le gouvernement québécois doit demeurer vigilant quant à deux aspects de la contribution fédérale : une juste part de financement et la maîtrise d'œuvre sur les programmes pertinents.

Les pouvoirs exercés par le Québec, en matière culturelle, sont déjà considérables. En plus de posséder le pouvoir de légiférer et celui de réglementer ce secteur, le Québec jouit d'un pouvoir de dépenser sans contrainte autre que les disponibilités financières de l'État. La maîtrise d'œuvre du Québec devrait donc être reconnue dans l'ensemble canadien, parce que la culture est étroitement liée à l'identité et à la spécificité québécoise.

Cette maîtrise d'œuvre devrait s'accompagner de transferts du financement fédéral et de la responsabilité de la mise en œuvre des programmes fédéraux pertinents en matière de culture.

Enfin, dans la foulée des négociations des grands accords de commerce international, la liberté des gouvernements de mettre en place des mesures de soutien à des politiques culturelles est menacée. Pourtant, la culture est le mode privilégié d'expression de l'identité des peuples et de la créativité humaine. La vitalité de la culture est très souvent liée au soutien des pouvoirs publics, surtout dans des marchés restreints comme ceux du Québec. Conséquemment, les politiques culturelles des États ne sauraient être assujetties aux simples règles des marchés et des accords de commerce international.

Sous l'impulsion dynamique du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada et de la société civile rassemblée au sein de la Coalition pancanadienne pour la diversité culturelle, un plan d'action

international est mis en branle. Cet enjeu est trop important pour le soumettre à des aléas partisans. Il faut s'assurer de poursuivre le travail du gouvernement du Québec dans ce dossier, afin de préserver l'entière liberté des gouvernements d'adopter et d'appuyer financièrement des politiques culturelles, véritables vitrines de l'identité des citoyens qu'ils représentent, et moteur de la créativité essentielle dans une société basée sur le savoir.

Moyens

Le PLQ entend :

- **en continuité avec les actions de l'actuel gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, et en partenariat avec la Coalition pancanadienne pour la diversité culturelle, défendre la mise en place d'un nouvel instrument international établissant les principes essentiels à la diversité culturelle.**

- **obtenir sa juste part du financement fédéral en matière de culture et obtenir la maîtrise d'œuvre des programmes pertinents.**

- **signer une entente administrative avec le gouvernement fédéral en matière de communications et de télécommunications. Cette entente devra prévoir, entre autres, le rôle et les responsabilités de chacun dans un contexte de concentration de propriété des médias par de grands conglomérats possédant à la fois des médias écrits et électroniques.**

CONCLUSION

Les priorités d'actions politiques du Parti libéral du Québec dans le domaine de la culture et des communications visent à assurer aux citoyens québécois une culture vivante, accessible, respectueuse du patrimoine tout en étant le fidèle reflet du Québec d'aujourd'hui. Grâce au soutien du PLQ, cette culture rayonnera à l'échelle internationale et sera source de fierté pour tous les Québécois. Ceux sans qui la culture québécoise n'existe plus, le créateur et l'artiste, seront valorisés et appuyés afin qu'ils puissent vivre, et mieux vivre, de leur art. Les intérêts du Québec seront défendus en matière de communications, de financement et de maîtrise d'œuvre d'initiatives culturelles, et en matière de diversité culturelle. Les priorités d'actions politiques s'appuient sur des principes d'action tels la décentralisation et le partenariat.

Fier de sa contribution historique dans l'édification de la culture québécoise, le PLQ s'inspire des valeurs qu'il a toujours défendues pour proposer des priorités d'actions politiques qui tiennent compte à la fois des attentes légitimes des citoyens et des contribuables et des principaux artisans du secteur de la culture.

Concrètement, le plan d'action se traduira par :

- **un soutien financier accru pour le création ;**
- **des artistes mieux outillés pour pouvoir vivre de leur art grâce à la mise en place d'un filet de sécurité sociale, d'efficaces mesures fiscales et des mesures de respect des droits d'auteur ;**
- **des retombées économiques dans toutes les régions du Québec grâce à une véritable stratégie industrielle de développement de nos entreprises culturelles et de leurs projets d'exportation ;**
- **une meilleure mise en marché des produits culturels par la mise en place d'un portail culturel sous l'égide de Télé-Québec ;**
- **des bibliothèques publiques mieux équipées, faisant place à des bibliothécaires professionnels, grâce à une politique de développement des bibliothèques publiques ;**
- **l'instauration d'une politique du patrimoine comprenant le cadre bâti, le patrimoine vivant, le paysage et la protection des archives régionales ;**

- **la présence de la culture à l'école par l'adoption de politiques culturelles par les milieux scolaires ;**

- **des médias communautaires reconnus comme partenaires à part entière et soutenus par le gouvernement par l'achat de publicité ;**

- **le loisir culturel et la pratique en amateur, entre autres par les jeunes, les aînés et les membres de communautés culturelles, encouragés par des enveloppes budgétaires confiées aux députés ;**

- **des pouvoirs et financements décentralisés vers les régions et les élus locaux qui souhaitent prendre leur développement culturel en main ;**

- **une meilleure possibilité d'intervention dans le domaine de la concentration de la propriété des médias par la signature d'une entente administrative fédérale-provinciale dans le domaine des communications ;**

- **une juste part de financement venant du gouvernement fédéral et la maîtrise d'œuvre des programmes pertinents ;**

- **la défense de la diversité des cultures à travers le globe par l'appui au développement d'un outil international établissant les principes de la diversité culturelle.**

ESTIMATION FINANCIÈRE DES PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES

Le Plan d'action intitulé *Un gouvernement au service des Québécois*, rendu public le 12 septembre 2002, comprend un cadre financier détaillant le financement des actions prioritaires d'un prochain gouvernement libéral dans le respect du déficit zéro. Ce cadre financier a été analysé et approuvé par quatre experts indépendants.

Les priorités d'actions politiques dans le secteur de la culture et des communications, comme dans les autres secteurs spécifiques, seront financées dans le respect du cadre financier du Plan d'action *Un gouvernement au service des Québécois*.

Cela signifie que les priorités d'actions politiques des secteurs spécifiques devront nécessairement être financées par les économies découlant de la révision de l'ensemble des programmes gouvernementaux, des ministères, des organismes publics et des sociétés d'État.